

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-148

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (48 titulaires)
Nombre de conseillers titulaires absents : 10

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5
- Absents excusés : 4

SÉANCE DU
MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13

HABITAT – Adoption définitive du plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)

M. Laurent JEHL, Vice-Président, rappelle les différentes étapes, depuis début 2022, de la procédure engagée en vue de l'adoption du Plan Local de l'Habitat intercommunal :

- 1^{ère} délibération du Programme Local de l'Habitat en conseil (dossier comprenant fiches actions, fiches communes et documents d'orientations) – arrêt provisoire – 23/02/2022
- Transmission officielle aux communes pour avis (2 mois pour délibérer)
- Transmission pour avis au SCOTERS (2 mois pour rendre un avis également)
- 2^{ème} délibération de la CCCE – arrêt définitif du projet – 13/04/2022
- Envoi du dossier à la préfecture et DDT – CRHH du 15/09/2022 avis favorable avec les recommandations ci-dessous :

Remarques CRHH	Documents concernés et pages	Proposition ADEUS
Sur la programmation en logements sociaux : recommandation de préciser les volumes de production et de prévoir une part d'au moins 30% de PLAI et d'au plus 30% de PLS	Page 8 du document d'orientation (DO) "il a été défini un objectif d'environ 20% de logements sociaux par rapport à l'ensemble de la production de logements.	<u>Page 8 du DO</u> : rajouter "il a été défini un objectif d'environ 20% de logements sociaux par rapport à l'ensemble de la production de logements "dont 30% de PLAI au minimum et 30% de PLS au maximum" <u>Page 10 du DO</u> : rajouter une colonne dans le tableau "objectif de production de logements sociaux à l'horizon de 6 ans" en appliquant un taux de 20% de LS par rapport aux objectifs de production affichés
Sur les besoins en logements des publics fragiles ou spécifiques : Recommandation pour l'AAGDV d'Erstein de compléter le projet avec une étude pour définir les besoins en réhabilitation pour programmer les travaux nécessaires	Action 9 (page 23/24) du programme d'actions	Envisager la réflexion de mener une étude sur la sédentarisation
Gouvernance du PLH : préciser les budgets alloués à chaque action	Programme d'actions	dans le programme d'actions, avant les actions, on peut rajouter le tableau financier action / action + tableau de synthèse présenté en CRHH (diapo 19 du CRHH)
Gouvernance du PLH : engager dès maintenant la définition de la stratégie foncière, éventuellement avec l'EPF Alsace	Action 3 (page 9 du PA) + tableau de synthèse	Dans le tableau de synthèse il est précisé 2 ^{ème} période de mise en œuvre du PLH

Vu le porter à connaissance de l'Etat transmis en date du 11 décembre 2018
Vu les articles du code de la construction et de l'habitat L302-2, R302-9 et R302-10
Vu les délibérations 2018-118 du 19 décembre 2018 et 2019-129 du 18 décembre 2019
Vu l'avis rendu par la Commission du 30 septembre 2021
Vu l'avis rendu par le Bureau des Maires du 13 octobre 2021
Vu la délibération 2022-18 du 23 février 2022
Vu l'avis du Scoters en date du 07 avril 2022
Vu l'avis du CRHH du 15 septembre 2022 et ses recommandations

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- d'arrêter définitivement le Programme Local de l'Habitat intercommunal
- d'autoriser le Président à signer tout document technique ou administratif ou nécessaire à l'exécution de la présente délibération



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 8 décembre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ		•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN	Procuration à Benoît DINTRICH	•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Arnaud HUSSELSTEIN	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
	Jean-Jacques BREITEL	Excusé			
7	Christophe BREYSACH		•		
	Estelle BRONN	Excusée			
8	Céline CONTAL		•		
9	Maïke DELOULE-HAMM		•		
10	Benoît DINTRICH		•		
11	Caroline ECKENFELDER		•		
12	René EGGERMANN		•		
13	Stanis EKMAN		•		
14	Audrey FRINDEL		•		
15	Guillaume FORGIARINI		•		
16	Christian FOUYOU				
17	Nathalie GARBACIAK		•		
18	Grégory GILGENMANN		•		
19	Patrick GIRARD		•		
20	Stéphanie GUIMIER		•		
21	Monique HEILBRONN		•		
22	Claude HERTRICH		•		
23	Martine HEYM		•		
24	Marianne HORNY-GONIER		•		
25	Marthe HURTER		•		
26	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
27	Vincent JAEGLI		•		
28	Steve JECKO		•		
29	Laurent JEHL		•		
30	David JOURNET		•		
31	Marie-Berthe KERN		•		
32	Audrey KISTNER		•		
33	Éric KLETHI		•		
34	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Claude WEIL	•		
35	Julien KOEGLER		•		
36	Daniel KOEHLER		•		
37	Françoise KOPFF-HUBER		•		
38	Anne-Marie LUTZ				
39	Isabelle MISME	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
	Philippe ROME	Excusé			
43	Stéphane SCHAAL		•		
	René VANDERK	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		

45	Denis SCHULTZ		•		
46	Florence SCHWARTZ		•		
47	Alain STENGER		•		
48	Aurélie STORCK		•		
49	Christian STRIEBEL		•		
50	Anny SUR-RIEGEL		•		
51	Valérie VALIAMÉ		•		
	Annette WAGNER	excusée			
52	Claude WEIL		•		
53	Fernand WILLMANN		•		
54	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			54	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

M. Jean-Jacques BREITEL

Mme Annette WAGNER

Mme Estelle BRONN

M. Philippe ROME